

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Compte administratif du budget annexe de la gestion de l'assainissement et des stations d'épuration pour l'exercice 2018

P. J. : - 3 projets de délibération
 - 1 maquette budgétaire

I. INTRODUCTION

Créé en 2013, le budget annexe pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration permet de centraliser, en termes budgétaires, la politique menée par la Ville pour l'amélioration et le renforcement du traitement des eaux usées sur l'ensemble du territoire de la Commune, et d'évaluer le coût des services rendus aux usagers pour ce Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Le compte administratif du budget annexe de la gestion de l'assainissement et des stations d'épuration pour l'exercice 2018 présente un résultat définitif déficitaire de 36.146.920 F/CFP, se décomposant comme suit :

Détermination du résultat		Montant
1	Résultat d'exploitation	225 333 110
2	Résultat d'investissement	-173 101 036
3	Résultat de clôture 2018 (= 1 + 2)	52 232 074
4	Restes à réaliser exploitation	-2 142 751
5	Restes à réaliser investissement	- 86 236 243
6	Résultat définitif 2018 (= 3+4+5)	-36 146 920

Ce compte administratif du budget annexe de la gestion de l'assainissement et des stations d'épuration est conforme au compte de gestion du Trésorier de la province Sud qui présente le même résultat de clôture pour l'exercice 2018, comme récapitulé dans le tableau suivant :

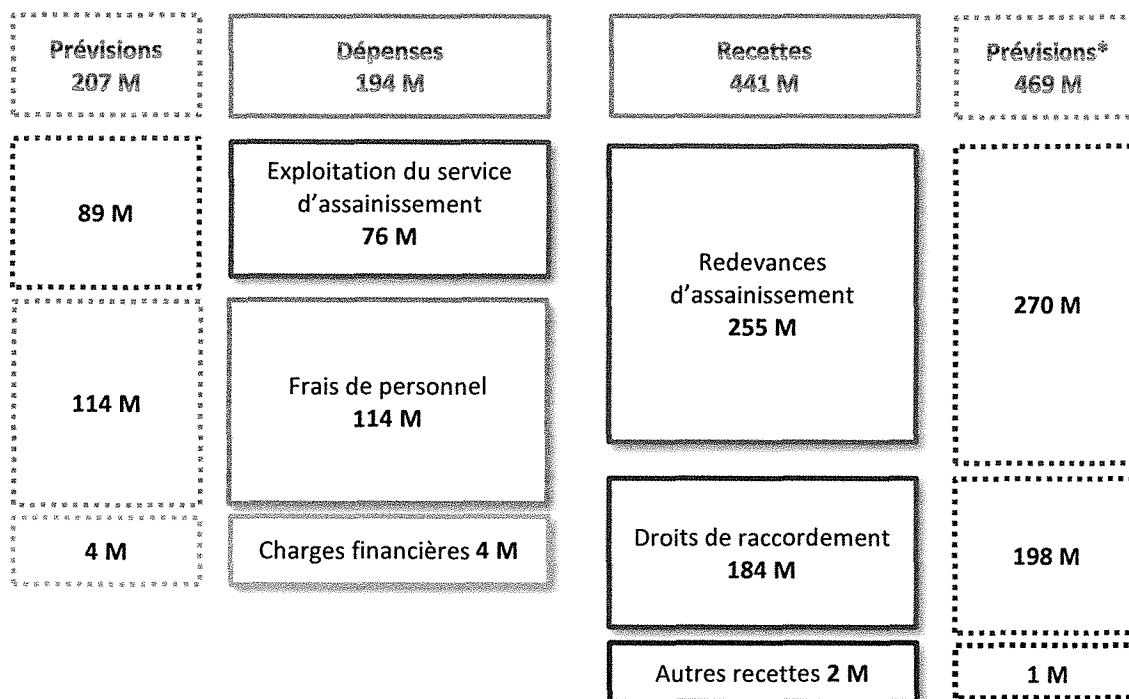
Budget annexe Assainissement	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 13.755.541	-	-159.345.495	-173.101.036
Exploitation	197.647.588	197.390.955	225.076.477	225.333.110
TOTAL	183.892.047	197.390.955	65.730.982	52.232.074

Dans le présent rapport, seules seront exposées les dépenses et les recettes réelles par section. En effet, les opérations d'ordre, sans incidence sur la trésorerie communale et s'analysant comme des écritures comptables non représentatives de l'activité de la Commune, ne feront pas l'objet d'un commentaire détaillé mais d'une présentation synthétique dans la cinquième partie du rapport.

De même, les résultats reportés d'exploitation et d'investissement, comptabilisés quant à eux en opérations réelles, ne seront pas commentés.

II. LA SECTION D'EXPLOITATION

L'exploitation pour la gestion de l'assainissement et des stations d'épuration (STEP) s'est opérée comme suit (en millions) :



*hors résultat reporté 2017

A – LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
207.346.233	94,57 %	193.950.808	93,54 %	2.142.751

Les dépenses d'exploitation ont été mandatées à hauteur de 193.950.808 F/CFP, soit 93,54 % des prévisions budgétaires. Elles se répartissent comme suit :

- Frais d'exploitation : 76.171.186 F/CFP
 - frais d'entretien des ouvrages et réseaux : 1.660.723 F/CFP
 - frais d'analyses et études : 3.112.531 F/CFP
 - frais généraux : 2.468.298 F/CFP
 - charges d'administration générale refacturées : 7.192.794 F/CFP
 - dégrèvements sur droits de raccordement : 61.736.840 F/CFP

- Charges de personnel : 113.509.756 F/CFP

Il s'agit du coût du personnel affecté à ce service en 2018, faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents.

- Charges financières : 4.269.866 F/CFP

Le montant des intérêts de l'annuité de la dette de ce budget annexe mandatés au cours de l'exercice s'est élevé à 4.269.866 F/CFP.

B – LES RECETTES D'EXPLOITATION

Prévisions*	titrés	% titrés
469.000.000	440.866.224	94 %

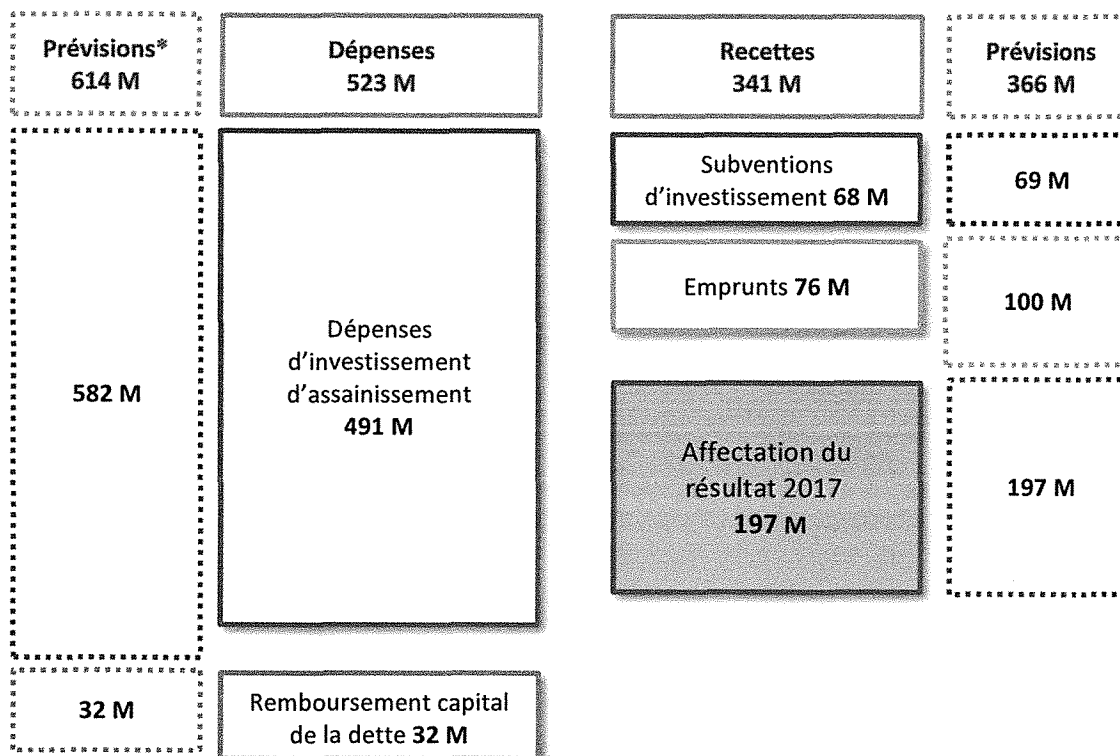
*hors résultat reporté 2017 : 256.633 F/CFP

Les recettes réelles d'exploitation du présent budget sont constituées du produit de la redevance d'assainissement, des droits de raccordement et des produits exceptionnels.

Facturée 32,30 F/CFP par m³ d'eau consommé, la redevance a rapporté 255.389.542 F/CFP en 2018. Cumulées aux droits de raccordement dont le produit s'est élevé à 183.454.076 F/CFP et aux produits exceptionnels pour 2.022.606 F/CFP, les recettes ont permis de financer intégralement l'exploitation de ce service public ainsi qu'une partie des dépenses d'investissement.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, l'exécution du budget s'est opérée comme suit (en millions) :



*hors résultat reporté 2017

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
614.310.498	99,17 %	522.951.443	85,13 %	86.236.243

En 2018, le programme d'investissement réalisé en matière d'assainissement s'est élevé à 491.343.845 F/CFP, retranscrit dans les chapitres opérations du tableau ci-dessous :

n° Opération	Libellé opération	prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
6101	Equipements en eau et en assainissement	445 822 261	98.70%	382 426 314	85.78%	58 705 918
6112	Réalisation des travaux d'assainissement de Magenta Plage	118 200 982	97.64%	95 212 597	80.55%	22 988 383
6116	Travaux de raccordement de la Vallée du Tir à la STEP J.Cook	1 662 755	100%	1 662 739	100%	-
6117	Travaux de raccordement de la Vallée des Colons au collecteur de Sainte Marie	342 381	97.83%	302 018	88.21%	-
6124	Extension de la STEP de Yahoué	16 282 119	94.86%	11 740 177	72.10%	4 541 942

Les dépenses mandatées sur ces opérations sont détaillées comme suit :

• **opérations inscrites au Schéma Directeur d'Assainissement**

	- travaux d'assainissement rue Edouard Unger	: 56.000.000 F/CFP
	- travaux d'assainissement Magenta Plage	: 95.212.597 F/CFP
	- travaux de raccordement DITTT à la STEP J. Cook	: 1.662.739 F/CFP
	- travaux de mise en séparatif Val Plaisance Nord	: 149.215.821 F/CFP
	- travaux d'extension de la station d'épuration de	
Yahoué		: 11.740.177 F/CFP
	- travaux de mise en séparatif du Trianon	: 22.997.776 F/CFP
	- travaux d'eau usée carrefour République/Austerlitz	: 3.000.000 F/CFP
	- travaux d'eau usée carrefour Doumer/Austerlitz	: 2.500.000 F/CFP
	- études de raccordement Green Valley de la STEP	
de la Baie de Sainte Marie		: 60.867 F/CFP
	- études mise en séparatif Val Plaisance Nord	: 4.887.012 F/CFP
	- études de mise en séparatif Val Plaisance Sud	: 7.002.820 F/CFP
	- études de raccordement Sakamoto de la STEP	
de la Baie de Sainte Marie		: 1.502.291 F/CFP
	- études d'assainissement de la réalisation	: 2.098.838 F/CFP
	- études de poste de refoulement Route du Port Despointes	
- Eau Vive		: 969.726 F/CFP
	- études de raccordement de la Vallée des Colons	
au collecteur de Sainte Marie		: 302.018 F/CFP
	- remplacement du réseau d'eaux usées rue Jules	
Garnier		: 47.730.631 F/CFP
	- Révision quinquennale	: 8.199.829 F/CFP

• **opérations hors Schéma Directeur d'Assainissement**

	- travaux d'amélioration du réseau des eaux usées	: 14.833.131 F/CFP
	- travaux de raccordement sur réseaux séparatifs	: 25.335.610 F/CFP
	- travaux d'eau usée rue de l'Alma	: 11.841.365 F/CFP
	- travaux sur ouvrages d'assainissement	: 7.089.649 F/CFP
	- études et travaux de mise à niveau de la STEP de	
Rivière Salée		: 13.717.246 F/CFP
	- travaux d'assainissement divers	: 3.443.702 F/CFP

Enfin, le montant du remboursement de la dette en capital effectué pour ce budget annexe s'élève à 31.607.598 F/CFP.

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Prévisions	titrés	% titrés
366.155.639	341.767.009	93,34 %

En 2018, les recettes d'investissement comptabilisées s'élèvent à 341.767.009 F/CFP, réparties comme suit :

- Subventions d'investissement : 68.376.054 F/CFP
 - contrat d'agglomération, participation de l'Etat :
 - ✓ Travaux d'assainissement de Magenta Plage : 18.450.002 F/CFP
 - ✓ Travaux de mise en séparatif de Val Plaisance : 28.662.557 F/CFP
 - ✓ Travaux d'extension de la STEP de Yahoué : 3.263.495 F/CFP
 - participations de l'agence française de biodiversité pour la mise à niveau de la STEP de Rivière Salée : 18.000.000 F/CFP
- Emprunt : 76.000.000 F/CFP contracté auprès de l'Agence Française de Développement pour le financement des travaux d'assainissement
- Affectation du résultat 2017 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 197.390.955 F/CFP

IV – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

A la clôture de l'exercice 2018, la situation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) votés au titre des opérations pluriannuelles d'investissement émergeant sur ce budget annexe, est récapitulée ci-dessous :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT						
No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2018	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2019 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2019	RAF
AP N° : 61-2013-2 REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE MAGENTA PLAGE	317 000 000	179 372 044	95 212 597	36 481 283	0	5 934 076
AP N° : 61-2013-7 TRAVAUX DE RACCORDEMENT VDC AU COLLECTEUR DE SAINTE MARIE	11 600 000	7 686 233	302 018	2 687 000	0	924 749
AP N° : 61-2015-1 EQUIPEMENTS ASSAINISSEMENT 2015	1 332 550 000	338 586 844	137 079 972	460 208 345	387 000 000	9 674 839
AP N° : 61-2017-2 PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1	1 206 000 000	2 156 158	240 955 148	301 888 694	661 000 000	0
AP N° : 61-2017-3 EXTENSION DE LA STEP DE YAHOUÉ	417 000 000	2 217 881	11 740 177	163 041 942	240 000 000	0

AUTORISATIONS DE PROGRAMME CLOTUREES

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2017	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2018 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2018	RAF
AP N° : 61-2015-4 REALISATION ASSAINISSEMENT NOUVILLE DIA	80 000 000	0	0	0	0	0
AP N° : 61-2013-6 : TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA VALLEE DU TIR 2 A LA STEP JAMES COOK	251 695 000	237 881 083	1 662 739	0	0	12 151 178
<i>dont sur budget principal</i>	82 150 000	65 732 366	0	0	0	0
<i>dont sur budget annexe assainissement</i>	169 545 000	172 148 717	1 662 739	0	0	0

V. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 correspondent à des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2018, pour chaque section, pour lesquelles il existe un acte d'engagement. Ils sont récapitulés dans les tableaux ci-après :

A. Les dépenses d'investissement 2018 à reporter sur 2019

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
6101	2031	FRAIS D'ETUDES	811	14 414 950
6101	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	811	44 290 968
TOTAL DU CHAPITRE 6101 :				58 705 918 F CFP

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
6112	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	811	22 988 383
TOTAL DU CHAPITRE 6112 :				22 988 383 F CFP

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
6124	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	811	4 541 942
TOTAL DU CHAPITRE 6124 :				4 541 942 F CFP

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À REPORTER SUR 2019 : 86 236 243 F CFP

B. Les dépenses d'exploitation 2018 à reporter sur 2019

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
011	6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	811	121 120
011	6152	SUR BIENS IMMOBILIERS	811	204 951
011	6226	HONORAIRES	811	1 816 680
TOTAL DU CHAPITRE 011 :				2 142 751 F CFP

TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION À REPORTER SUR 2019 : 2 142 751 F CFP

VI – OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de ce budget annexe au titre de l'exercice 2018 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous. Elles portent sur le reclassement des avances et acomptes versés, des frais d'études suivis de travaux ainsi que sur les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles.

A - A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Avances et acomptes versés – opérations terminées						
Immobilisations en cours - Installations, aménagements	041	2315	61 500 000	041	238	61 500 000
Frais d'études suivis de travaux						
Immobilisations en cours - Installations, aménagements	041	2315	25 970 893	041	2031	25 870 893
TOTAL			87 470 893			87 470 893

B – DE SECTION A SECTION

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Amortissements et provisions						
Amortissement des réseaux d'assainissement	042	6811	21 838 939	040	281532	21 741 989
Amortissement de l'outillage industriel	042	6811	0	040	28155	96 950
TOTAL			21 838 939			21 838 939

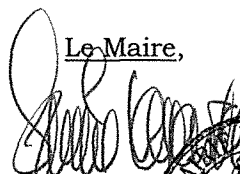
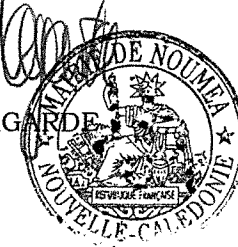
VII – CONCLUSION

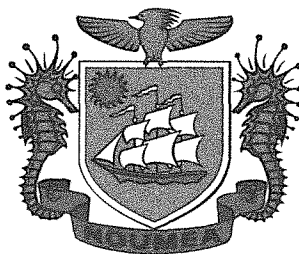
Le compte administratif du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration présente donc, pour l'exercice 2018, un résultat définitif déficitaire de 36.146.920 F/CFP. Il sera définitivement intégré au budget 2019 à l'occasion de l'affectation des résultats, après le vote du présent compte administratif.

Le programme d'investissement réalisé s'est élevé à plus de 491 millions de F/CFP, financé principalement par l'exploitation du service, des subventions d'équipement et par un emprunt de 76 millions de F/CFP.

Tels sont les éléments du compte administratif de ce budget annexe pour l'exercice 2018 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 7 mai 2019

Le Maire,

 Sonia LAGARDE




VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 JUIN 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 28 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
21.05.2019

DATE D'AFFICHAGE
22.05.2019

M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
M.	Daniel LEROUX	M.	Marc DESCHAMPS
Mme	Françoise SUVE	M.	André WAMO
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sonia BACKES
M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
M.	Tristan DERYCKE	M.	Angélo PITO
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON
Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Diane BUI-DUYET	Mme Laurène CASSAGNE
		M. Dominique SIMONET	M. Patrick SENS
		Mme Martine LAGNEAU	Mme Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 33	M. Pierre FAIRBANK	Mme Charlene SOERIP
Nombre de votants	: 44	M. Mathieu OUANEMA	Mme Liliane CONDOUMY
(11 procurations)		Mme Sabine KAGY	M. Gaël YANNO
		M. Christophe OBLED	Mme Félicia BALLANGER
<u>SORTIE DE :</u>		M. Kalisito MUSUMUSU	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Charles ERIC		Mme Germaine NEWEDOU	Mme Dominique KORFANTY

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/630
approuvant le compte de gestion 2018 du Trésorier de la province Sud du budget annexe
de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du Maire

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **28 MAI 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 21 décembre 2015 modifiant la délibération n° 2014/1360 du 22 décembre 2014, modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/184 du 12 mars 2018 relative au budget annexe primitif pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/185 du 12 mars 2018 relative aux autorisation de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/470 du 12 juin 2018 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2017 du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/620 du 31 juillet 2018 portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/621 du 31 juillet 2018 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 1 du budget annexe des réseaux d'assainissement et stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/832 du 8 novembre 2018 portant décision modificative n° 2 du budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/833 du 8 novembre 2018 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 2 du budget annexe des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa

VU le compte administratif du Maire pour le budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration pour l'exercice 2018,

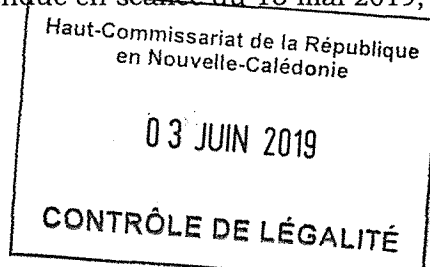
VU le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration pour l'exercice 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/72 du 7 mai 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 15 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

./.



DECIDE :ARTICLE 1^{er} /

Le compte de gestion du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2018 est arrêté ainsi qu'il suit :

Budget annexe Assainissement	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 13.755.541	-	-159.345.495	-173.101.036
Exploitation	197.647.588	197.390.955	225.076.477	225.333.110
TOTAL	183.892.047	197.390.955	65.730.982	52.232.074

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du Maire est adopté en conformité avec le compte du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2018.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

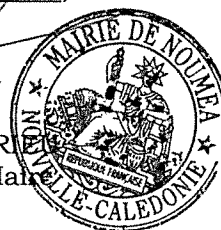
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **28 MAI 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

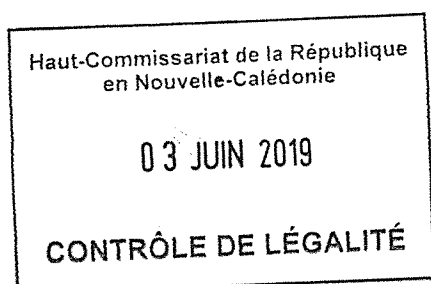
NOUMEA, LE **29 MAI 2019**

Le Président de séance,

Jean-Pierre DELRUE
1^{er} Adjoint au Maire

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1



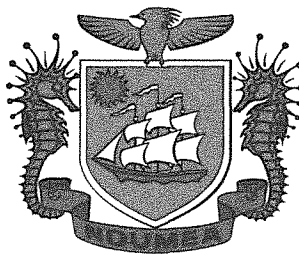
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 3 JUIN 2019
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~
et / ~~le~~ publié le - 3 JUIN 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 JUIN 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 28 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 21.05.2019	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sonia BACKES
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE 22.05.2019	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Angélo PITO
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Diane BUI-DUYET	Mme Laurène CASSAGNE
		M. Dominique SIMONET	M. Patrick SENS
		Mme Martine LAGNEAU	Mme Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 33	M. Pierre FAIRBANK	Mme Charlene SOERIP
Nombre de votants	: 44	M. Mathieu OUANEMA	Mme Liliane CONDOUMY
(11 procurations)		Mme Sabine KAGY	M. Gaël YANNO
		M. Christophe OBLED	Mme Félicia BALLANGER
SORTIE DE :		M. Kalisito MUSUMUSU	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Charles ERIC		Mme Germaine NEWEDOU	Mme Dominique KORFANTY

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 431

approuvant le compte administratif 2018 du budget annexe
de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du Maire

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **28 MAI 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 21 décembre 2015 modifiant la délibération n° 2014/1360 du 22 décembre 2014, modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/184 du 12 mars 2018 relative au budget annexe primitif pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/185 du 12 mars 2018 relative aux autorisation de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/470 du 12 juin 2018 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2017 du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/620 du 31 juillet 2018 portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/621 du 31 juillet 2018 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 1 du budget annexe des réseaux d'assainissement et stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/832 du 8 novembre 2018 portant décision modificative n° 2 du budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/833 du 8 novembre 2018 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 2 du budget annexe des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa

VU le compte administratif du Maire pour le budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration pour l'exercice 2018,

VU le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration pour l'exercice 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/72 du 7 mai 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 15 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 JUIN 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

D E C I D E :ARTICLE 1^{er} /

Le compte administratif du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du Maire pour l'exercice 2018 est arrêté ainsi qu'il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Prévisions budgétaires	469 256 633	469 256 633	747 160 039	747 160 039	1 216 416 672	1 216 416 672
Réalisations	215 789 747	440 866 224	610 422 336	451 076 841	826 212 083	891 943 065
I – Résultat de l'exercice		225 076 477	159 345 495			65 730 982
II – Résultats antérieurs reportés		256 633	13 755 541		13 755 541	256 633
III – Résultat de clôture (I + II)		225 333 110	173 101 036			52 232 074
Restes à réaliser	2 142 751		86 236 243		88 378 944	
IV - Solde des restes à réaliser	2 142 751		86 236 243		88 378 944	
V – Résultat global de l'exercice (III + IV)		223 190 359	259 337 279		36 146 920	

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du Maire est adopté en conformité avec le compte du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2018.

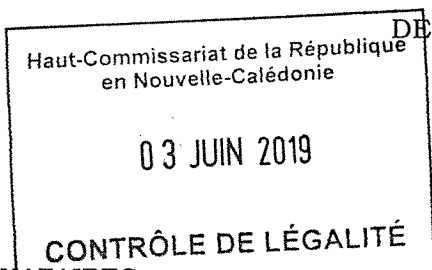
ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE

28 MAI 2019

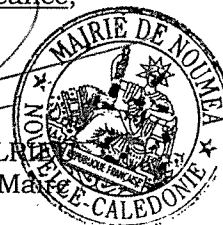
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

29 MAI 2019

Le Président de séance,

Jean-Pierre DELRE
1^{er} Adjoint au Maire

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 3 JUIN 2019
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ~~au~~ publié le - 3 JUIN 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

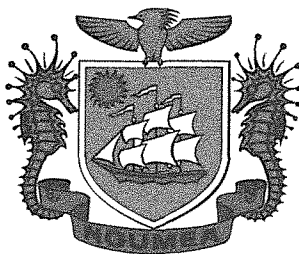

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 JUIN 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

432
P

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 28 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 21.05.2019	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sonia BACKES
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE 22.05.2019	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Angélo PITO
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Diane BUI-DUYET	Mme Laurène CASSAGNE
		M. Dominique SIMONET	M. Patrick SENS
		Mme Martine LAGNEAU	Mme Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 33	M. Pierre FAIRBANK	Mme Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 44	M. Mathieu OUANEMA	Mme Liliane CONDOUMY
(11 procurations)		Mme Sabine KAGY	M. Gaël YANNO
		M. Christophe OBLED	Mme Félicia BALLANGER
<u>SORTIE DE :</u>		M. Kalisito MUSUMUSU	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Charles ERIC		Mme Germaine NEWEDOU	Mme Dominique KORFANTY

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du compte administratif 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **28 MAI 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment ses articles L.322-1 et L.322-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 21 décembre 2015 modifiant la délibération n° 2014/1360 du 22 décembre 2014, modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/184 du 12 mars 2018 relative au budget annexe primitif pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/185 du 12 mars 2018 relative aux autorisation de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/470 du 12 juin 2018 portant affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/620 du 31 juillet 2018 portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/621 du 31 juillet 2018 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 1 du budget annexe des réseaux d'assainissement et stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa,

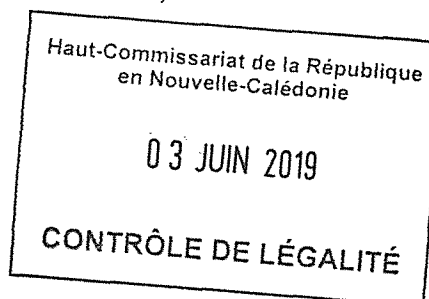
VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/832 du 8 novembre 2018 portant décision modificative n° 2 du budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/833 du 8 novembre 2018 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 2 du budget annexe des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2018 de la Ville de Nouméa

VU le compte administratif du Maire pour le budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration pour l'exercice 2018,

VU le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration pour l'exercice 2018,

./.



VU la note explicative de synthèse n° 2019/72 du 7 mai 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 15 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

A la clôture de l'exercice 2018, sont approuvées la situation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants votées au titre des opérations pluriannuelles d'investissement du budget annexe pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa, telles que récapitulées dans les tableaux ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2018	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2019 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2019	RAF
AP N° : 61-2013-2 REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE MAGENTA PLAGE	317 000 000	179 372 044	95 212 597	36 481 283	0	5 934 076
AP N° : 61-2013-7 TRAVAUX DE RACCORDEMENT VDC AU COLLECTEUR DE SAINTE MARIE	11 600 000	7 686 233	302 018	2 687 000	0	924 749
AP N° : 61-2015-1 EQUIPEMENTS ASSAINISSEMENT 2015	1 332 550 000	338 586 844	137 079 972	460 208 345	387 000 000	9 674 839
AP N° : 61-2017-2 PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1	1 206 000 000	2 156 158	240 955 148	301 888 694	661 000 000	0
AP N° : 61-2017-3 EXTENSION DE LA STEP DE YAHOUÉ	417 000 000	2 217 881	11 740 177	163 041 942	240 000 000	0

AUTORISATIONS DE PROGRAMME CLOTUREES

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2017	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2018 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2018	RAF
AP N° : 61-2015-4 REALISATION ASSAINISSEMENT NOUVILLE DIA	80 000 000	0	0	0	0	0
AP N° : 61-2013-6 : TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA VALLEE DU TIR 2 A LA STEP JAMES COOK	251 695 000	237 881 083	1 662 739	0	0	12 151 178
<i>dont sur budget principal</i>	<i>82 150 000</i>	<i>65 732 366</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont sur budget annexe assainissement</i>	<i>169 545 000</i>	<i>172 148 717</i>	<i>1 662 739</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **28 MAI 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

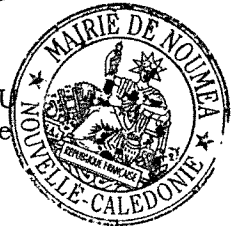
NOUMEA, LE **29 MAI 2019**

Le Président de séance,

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} Adjoint au Maire



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **- 3 JUIN 2019**
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ~~publié le~~ **- 3 JUIN 2019**
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.